RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00274
Numéro SIREN : 848 603 981
Nom ou dénomination : AB TOURS NORD

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2023 sous le numéro de dépôt 9427

AB TOURS NORD
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 201 Rue du Colombier 37100 TOURS
RCS TOURS 848 603 981

EXTRAIT PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 31 juillet,
A 10 heures,

Monsieur Christophe GIRODOT, agissant en qualité de :

- Gérant de la société PANORAMA, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 32 Boulevard Vital Bouhot à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 848 427 266, propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société **AB TOURS NORD**,

- Gérant non associé de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Christophe GIRODOT, gérant non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi qu'un rapport sur l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 et le rapport de la gérance ont été adressés le 31 août 2023 à l'associée unique, soit dans les cinq mois de la clôture dudit exercice.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social.

2. A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 83 543,44 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	83 543,44 euros
A l'absorption des pertes antérieures	77 778,37 euros
Solde	5 765,07 euros
A la réserve légale	100,00 euros
Le solde	5 665,07 euros

A porter en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 5 665,07 euros.

L'associée unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

La société PANORAMA
Associée unique
Représentée par M. Christophe GIRODOT

